

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Délibération
n° 2021.02.029.B

**ORU Bel Air Grand
Font- Etang des
Moines : demande de
subvention au titre du
Contrat de Ville -
Lab'ORU : Guide Bien
rénover les quartiers
en ORU**

LE ONZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME et par visio-conférence suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 février 2021**

Secrétaire de séance : Hélène GINGAST

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Marie-Henriette BEAUGENDRE à François NEBOUT, François ELIE à Xavier BONNEFONT

Excusé(s) :

Marie-Henriette BEAUGENDRE, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Thierry HUREAU, Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2021

**DELIBERATION
N° 2021.02.029.B**

RENOUVELLEMENT URBAIN

Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-
GUILLEMETEAU

ORU BEL AIR GRAND FONT- ETANG DES MOINES : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE - LAB'ORU : GUIDE BIEN RENOVER LES QUARTIERS EN ORU

Fort de l'expérience de la première Opération de renouvellement urbain (ORU1) et notamment suite aux enseignements tirés des plans stratégiques locaux (PSL) du Champ de Manœuvre à Soyaux et de Basseau – Grande Garenne à Angoulême le postulat de départ pour la mise en œuvre opérationnelle de l'ORU 2 s'appuie sur les conclusions de ces dernières études de fin d'ORU.

Dans le cadre de la Charte de la Relation Citoyenne et notamment son engagement n°3 consistant à proposer une formation commune aux professionnels et habitants des quartiers bénéficiant d'une ORU, GrandAngoulême a organisé deux séminaires en 2019 et 2020. L'un ayant eu pour objet l'élaboration de la Charte de la Relation Citoyenne et l'autre de qualifier le projet de renouvellement urbain sur des aspects innovants :

- la place des femmes et des filles dans l'espace public ;
- l'urbanisme favorable à la santé.

A l'issue de ce dernier temps de travail organisé le 15 septembre 2020, les propositions de prescriptions des participants ont été compilées à travers la rédaction de deux livres blancs, un pour chaque thématique.

Dans le but d'achever ce travail partenarial et d'aboutir à un « Guide de bonnes pratiques pour le renouvellement urbain des quartiers en ORU » sur lequel devront s'appuyer les programmistes et maîtres d'œuvre, il paraît nécessaire de poursuivre la démarche pour croiser les regards à travers deux autres thématiques telles que la cohérence urbaine, paysagère et architecturale ainsi que la sûreté et la tranquillité publique.

Accompagné par des spécialistes de la démocratie participative et des techniques d'animations ainsi que des experts identifiés ayant la maîtrise des thématiques citées ci-dessus, les services de GrandAngoulême souhaitent pouvoir organiser un nouveau temps de rencontre au cours du premier semestre 2021.

Le montant estimé de l'action est de 11 000 € (prestation préparation-animation-rédaction du guide, experts). Il est proposé de solliciter à nouveau un financement de l'Etat au titre de la politique de la ville (BOP 147) à hauteur de 7 000 €.

Je vous propose donc :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter des subventions notamment auprès de l'Etat pour le financement de l'action « Bien rénover les quartiers en ORU » ;

D'AUTORISER le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 février 2021	<u>Affiché le :</u> 15 février 2021